

## COMMUNE DE HAUSSONVILLE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 AVRIL 2023

Convocations faites le  
28/03/2023  
Délibérations affichées le  
07/04/2023

N° Délib : 06/2023

#### **OBJET : SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES TICKETS CESU DEMATERIALISES**

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Conseil Municipal de la Commune de HAUSSONVILLE étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur BOUCAUD Christian, Maire.

Etaient présents : *CANILLAS Benjamin – CLERC Myriam – GOGUET Audrey - JUNGER Mathieu – KREITER Pascal – NICOT Kévin – ROUYER Gilbert – SIMANSKI Yolande*

Etaient absents excusés : *GREGOIRE Hubert - SERGENT Nicolas*

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, *Madame Audrey GOGUET*, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les modalités de facturation aux familles, permettant actuellement le règlement par CESU papier mais non par e-cesu,  
Considérant les demandes des administrés et les procédures de dématérialisation,

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à souscrire à un pack optionnel auprès du service CRCESU pour accepter le paiement en CESU dématérialisés pour les personnes qui souhaitent recourir à ce mode de versement pour la garderie de leur enfant.

Afin de répondre aux demandes formulées par le Trésor Public, il est demandé à la Communes de souscrire au pack optimal à 9.90€ HT/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à souscrire, auprès du Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel, à un service optionnel (pack optimal) afin de permettre à la Communes d'accepter les paiements dématérialisés en CESU ;
- **INSCRIT** la dépense de 9.90€ HT/mois au budget ;
- **DONNE** pouvoir au Mairie pour signer tous documents afférents à cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le Maire :  
Christian BOUCAUD

